

**Séance ordinaire du 04 juin 2021**

Le vendredi 04 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis, à huis clos, à la salle communale « Georges Léger » dans le respect des règles de distanciation relatives à la COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CIRETTE Laurent, CLEMENT Odile DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, MERLE Isabelle (arrivée à 18h53), PETIT David, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : -

Excusé(s) sans pouvoir : -

Non excusé(s) : -

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2021 et du 07 mai 2021

Point sur les dossiers d'urbanisme en cours

Permanences pour les élections départementales et régionales

Scolarisation des enfants dans le RPID de Saint Pierre le Moutier et dérogation scolaire

Intervention de la commission communication

Intervention de Cécile THONIER : aides de la commune pour les activités culturelles et sportives

Questions et informations diverses

Séance ouverte à : **18h40**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇ ◇

En préambule, Jean DELEUME, Maire, rend hommage à Josiane BONNOT, la maman de Thierry FAVARCQ décédée le 11 mai 2021. Josiane BONNOT était connue et appréciée par de nombreux marciens en raison de sa grande implication au sein du comité des fêtes de la commune.

Thierry FAVARCQ remercie chaleureusement les conseillers municipaux pour les gestes d'amitiés et de soutien et pour la gerbe de fleurs.

**DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/001**  
**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Odile CLEMENT est désignée secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/002**  
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2021**

Jean DELEUME, Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du 02 avril 2021.

La page 3 sera ainsi modifiée :

En 2009, la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) s'était réunie pour étudier la fiscalité du foncier bâti avec l'appui des services fiscaux. Ce travail a permis de ne pas augmenter la pression fiscale de l'ensemble des contribuables marciens et de maintenir une équité fiscale depuis cette date.

Il semble opportun que ce même travail, qui, se limitera au foncier bâti, soit de nouveau effectué par les membres de la CCID. Cette possible révision ne pourra se faire qu'après observations de la CCID en collaboration totale avec les services fiscaux.

Monsieur le Maire rappelle que le propre d'une collectivité est de fonctionner et d'investir pour ses administrés et qu'en matière d'urbanisme et d'équité fiscale, la loi s'applique à chaque contribuable et que tout travaux doit être soumis au préalable à déclaration.

Le Conseil Municipal est unanime de ne pas augmenter la pression fiscale en ces temps difficiles sauf en cas de non-respect de la législation en matière d'urbanisme.

Cécile THONIER et Marie HUMBERT s'interrogent sur la manière de procéder et sur la mise en œuvre. Cécile THONIER rappelle également que si une commune perçoit moins de dotations de l'Etat, il faut privilégier la recherche d'économie sur le fonctionnement et les investissements.

La page 5 sera ainsi modifiée :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception, en Mairie, d'une lettre recommandée datée du 11 mars 2021 de Maître Maxime CORNILLE de Bordeaux avocat de Monsieur Alain FERRAND sollicitant la délivrance d'un certificat de non-opposition à la déclaration préalable n° DP 058 158 20 N 0003 déposée en Mairie le 29 mai 2020 pour la construction d'une piscine au 10 route du Veurdre.

Le projet se situe en dehors de la zone constructible de la carte communale de la commune et en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation Allier Aval approuvé par arrêté préfectoral en date du 11 février 2008). Monsieur FERRAND conteste l'arrêté d'opposition à déclaration préalable en date du 29 septembre 2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur la délivrance ou non d'un certificat de non-opposition. Devant le contexte du dossier, les membres du conseil ne se prononcent pas, à l'exception de Samuel GIEMZA qui déclare, pour information, ne pas être favorable à l'établissement de ce certificat de non-opposition.

Monsieur le Maire communiquera au Conseil Municipal toutes les informations qu'il recevra concernant ce dossier et notamment du Conseil Juridique.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Véronique CHEVALIER), le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

**Arrivée d'Isabelle MERLE à 18h53**

**DÉLIBÉRATION N° 2021/JUIN/003**  
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2021**

Marie HUMBERT fait juste remarquer que les supports des panneaux sur le sentier des cigognes pourraient être installés avant les panneaux.

Jean DELEUME, Maire répond que les supports ne peuvent pas être installés avant les panneaux car sinon, ils risquent de se déformer.

Aucune autre remarque.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

**DÉLIBÉRATION N° 2021/JUIN/004**  
**POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS**

**Permis de construire**

- THOUVENIN Quentin      17 février 2021      23 Route du Veurdre  
    → Octroi le 27 mai 2021
- FABRE Benjamin            04 février 2021      8 Route de Saincaize  
    → Octroi le 11 mai 2021
- CIVADE Chris              19 février 2021      17 Route du Veurdre  
    → Octroi le 26 avril 2021
- SEMENCE Bernard        03 juin 2021          4 Route de Dhéré  
    → Déposé le 04 juin 2021  
    → En cours d'enregistrement avant envoi pour instruction auprès des services de l'Etat

Déclaration Préalable

- THONIER Marc                      15/04/2021                      14 Route de Dhéré  
    → Octroi le 04 mai 2021

**DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/005**  
**PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES**

Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 et qu'un président et deux assesseurs sont nécessaires pour la bonne tenue des bureaux de vote. Il a fait appel à d'anciens élus et à certains marciens qui ont répondu favorablement.

**ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES**

**1<sup>er</sup> tour du 20 Juin 2021**

Jean DELEUME, Président du bureau de vote

8h00 à 10h30 : Cécile THONIER et Corinne PETIT  
10h30 à 13h00 : Véronique CHEVALIER et Isabelle MERLE  
13h00 à 15h30 : Baptiste BOULON et Agostinho DE ALMEIDA  
15h30 à 18h00 : Françoise RICHARD et Corinne THONIER

**2<sup>ème</sup> tour du 27 Juin 2021**

Jean DELEUME, Président du bureau de vote

8h00 à 10h30 : Odile CLEMENT et Françoise RICHARD  
10h30 à 13h00 : Véronique CHEVALIER et Isabelle MERLE  
13h00 à 15h30 : Pierre PETIT et Agostinho DE ALMEIDA  
15h30 à 18h00 : Baptiste BOULON et Dominique CHELY

**ÉLECTIONS RÉGIONALES**

**1<sup>er</sup> tour du 20 Juin 2021**

David PETIT, Président du bureau de vote

8h00 à 10h30 : Laurent CIRETTE et Marie HUMBERT  
10h30 à 13h00 : Odile CLEMENT et Martial JONARD  
13h00 à 15h30 : Samuel GIEMZA et Jean-Claude BERTHOMIER  
15h30 à 18h00 : Jean GESQUIERE et Thierry JAMES

**2<sup>ème</sup> tour du 27 Juin 2021**

David PETIT, Président du bureau de vote

8h00 à 10h30 : Laurent CIRETTE et Corinne PETIT  
10h30 à 13h00 : Bernard SEMENCE et Martial JONARD

13h00 à 15h30 : Jean-Claude BERTHOMIER ET Jean GESQUIERE  
15h30 à 18h00 : Antoine FAVARCQ et Samuel GIEMZA

Cette organisation est susceptible d'être modifiée.

**DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/006**

**SCOLARISATION DES ENFANTS DANS LE RPID DE SAINT PIERRE LE MOUTIER ET DÉROGATION SCOLAIRE**

**SCOLARISATION DES ENFANTS DANS LE RPID DE SAINT PIERRE LE MOUTIER**

Les écoles du RPID de Saint-Pierre-le-Moûtier sont l'école maternelle et élémentaire du Bel Air, l'école élémentaire du Bourg à Saint Pierre le Moutier et l'école élémentaire à Livry.

Pour la prochaine année scolaire 2021/2022, les enfants de Mars-sur-Allier **nouvellement inscrits** dans le RPID de Saint Pierre le Moutier sont :

**MATERNELLE (PETITE SECTION)**

LAVILLE Jauris	2 Chemin de la Saulaie
BLIGAN Raphaël	1 Route de Dhéré
RHIGHI Raphaël	6 Route du Veurdre
GOLLY Lola	3 Route de Moiry

**PRIMAIRE**

**CM1**

GONDARD Morgane	7 Route de l'Eglise
-----------------	---------------------

**CM2** (précédemment inscrit à l'école primaire de Saint Parize le Châtel)

RHIGHI Titouan	6 Route du Veurdre
----------------	--------------------

Véronique CHEVALIER demande les statuts et les derniers comptes rendus pour se documenter.

Les enfants de Mars-sur-Allier **déjà inscrits** dans le RPID de Saint Pierre le Moutier sont :

**MATERNELLE**

GOLLY Inés	3 Route de Moiry
LAVILLE Gatien	2 Chemin de la Saulaie
TRAUCHESSEC Gabriel	29 Chemin du Champ Pagenot (CP à la prochaine rentrée)
CLARISSE Zoé	17 Chemin de Chevannes
CLARISSE Théo	17 Chemin de Chevannes (CP à la prochaine rentrée)

Mars-sur-Allier  
58240

Le Maire,  
Jean DELEUME

### PRIMAIRE

DUVIVIER Marlon	36 Route du Veurdre	
GOLLY Maëlys	3 Route de Moiry	(6ème à la prochaine rentrée)
PETIT Albin	2 Chemin du Champ Pagenot	
TRAUCHESSEC Lina	29 Chemin du Champ Pagenot	(6ème à la prochaine rentrée)

### DÉROGATION SCOLAIRE POUR ARIZONA POIRIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de dérogation est arrivée en Mairie concernant Arizona POIRIER (27 Route de Moiry).

La Mairie de Saint Parize le Châtel a répondu favorablement aux parents pour que leur fille soit scolarisée en petite section à l'école maternelle Henri SARRADO soit à partir de septembre 2021 ou au plus tard en janvier 2022 à l'âge de 2 ans et demi.

L'école maternelle du Bel Air à Saint Pierre le Moutier accepte les enfants en petite section dès l'âge de 3 ans

Thierry FAVARCQ et David PETIT rappellent au Conseil Municipal que tous les élus du S.I.C.C. se sont engagés à ce que les enfants aillent à l'école dans le RPID de Saint Pierre le Moutier et à ce que les dérogations ne soient plus acceptées dans les communes.

Ils rappellent également que DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) a fermé une classe à la rentrée de septembre 2020 et que le devenir d'une seconde classe reste en suspens pour la prochaine rentrée scolaire.

Après délibération, avec 5 voix pour (Baptiste BOULON, Odile CLEMENT, Samuel GIEMZA, Marie HUMBERT et Cécile THONIER), 4 voix contre (Laurent CIRETTE, Thierry FAVARCQ, Jean DELEUME et David PETIT) et 2 abstentions (Véronique CHEVALIER et Isabelle MERLE), le Conseil Municipal :

- Accorde cette dérogation
- Charge Monsieur le Maire d'informer la famille de cette décision

### DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/007

#### INTERVENTION DE LA COMMISSION COMMUNICATION

#### CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai a été diffusée en direct sur Facebook.

#### SONDAGE MARCIEN SUR LE CHOIX DU BLASON

Laurent CIRETTE fait un point au conseil municipal sur le sondage marcién pour le choix du blason de la commune.

A ce jour, 62 Marciens ont répondu au sondage :



36 votes pour le n°1



2 votes pour le n°2



24 votes pour le n°3

Si les conditions sanitaires le permettent, un pot républicain sera organisé le mercredi 14 juillet 2021 à l'espace Jean-Philippe PETIT à 11h30 en partenariat avec le Comité des Fêtes.

Une réunion de travail sera fixée, sous 15 jours, avec la commission communication, fête et cérémonie et le comité des fêtes.

Laurent CIRETTE présente au Conseil Municipal les devis de la société DACTYL COPIE de Bourges et ceux d'INORE GROUPE à Varennes-Vauzelles :

La commission communication a validé les 2 devis DACTYL COPIE suivants pour un montant total de 296,40 € TTC :

- Adhésif vinyl : 400 exemplaires pour un montant de 215,40 € TTC
- Panneau DIBOND : 1 au format A2 et 2 au format A4 pour un montant de 81,00 € TTC

Le Conseil Municipal souhaite que la commission communication demande des devis au format A3 pour les panneaux DIBOND.

Après délibération, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal :

- Propose que des devis au format A3 soient demandés à DACTYL COPIES pour les panneaux DIBOND
- Valide cette dépense de fonctionnement
- Autorise et charge Monsieur le Maire d'effectuer les procédures administratives nécessaires

### **MOT DU MAIRE : SITE INTERNET**

Le Mot du Maire sur la page d'accueil du site internet de la Mairie va être remplacé.

### **UTILISATION DE LA VISIO-CONFERENCE LORS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Les séances du conseil municipal peuvent se tenir dès lors que les moyens techniques mis en œuvre transmettent au moins la voix des participants et permettent la retransmission continue et simultanée des débats. Ainsi, sont réputés présents et comptés comme tels pour le calcul du

quorum les conseillers municipaux participant à distance mais en temps réel aux séances du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance doit faire mention du nom des présents physiquement ou par moyens électroniques, excusés ou absents, ainsi que la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence ou à une télécommunication lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

L'exigence de la transmission de la voix exclut la participation au conseil par messagerie électronique ou par télécopie. En revanche, la conférence téléphonique répond aux exigences.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2021/JUIN/008**

#### **INTERVENTION DE CÉCILE THONIER : AIDES DE LA COMMUNE POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES**

Cécile THONIER propose au Conseil Municipal d'attribuer une dotation aux familles Marciennes dont les enfants (de 6 et 17 ans) souhaitent pratiquer une activité extra-scolaire.

A ce jour, 54 enfants pourraient bénéficier de cette dotation. Il reste à en définir le montant.

Cécile THONIER propose entre 20€ et 50€ par enfant. En partant sur une base de 40€/enfant, la dépense serait de 2160 €.

Cette dotation serait versée sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif.

Laurent CIRETTE demande si ce projet peut être envisagé budgétairement dès cette année.

Baptiste BOULON rappelle que la participation des enfants à une activité sportive ou culturelle extra-scolaire n'est pas obligatoire et que ce n'est pas souhaitable de donner une dotation aux enfants de la commune qui feront vivre des associations extra-communales.

Isabelle MERLE ne voit pas l'intérêt public de cette proposition.

Véronique CHEVALIER demande quelles aides sont déjà mises en place par la commune pour ses enfants.

Thierry FAVARCQ répond que la commune paie 35 000 € / an aux organismes de regroupement comme le Centre Social où de nombreuses activités sont proposées.

Thierry FAVARCQ rappelle également que la CCLA est en train de mettre en place un point lecture dans chaque commune qui sera accessible à tous.

Après les débats, cette proposition n'est pas soumise au vote.



**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**  
**DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/009**  
**POINT SUR LE DOSSIER FERRAND**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA a adressé un courrier en Mairie marquant son accord de principe pour la prise en charge des frais nécessaires pour assurer la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif.

Groupama interviendra à hauteur de 1000 € HT pour la procédure à mettre en œuvre auprès du Tribunal Administratif.

Les éventuelles interventions de l'avocat de la commune seront pris en charge à hauteur de 480 € HT par réunion.

Ces montants s'entendent jusqu'à la décision définitive par le Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en Mairie d'une lettre recommandée avec AR de l'avocat de Monsieur FERRAND demandant la production de l'entier dossier du procès-verbal établi suite à la visite du 15 février 2021 pour constater la réalisation des travaux sans autorisation. Ce procès-verbal a ensuite été transmis au Procureur de la République et la Mairie n'a pas eu de retour pour le moment.

Cette lettre recommandée avec AR a été transmis à notre avocat.

Un récépissé du dépôt de plainte va être demandé auprès du Procureur de la République.

**DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/010**  
**NOUVELLE ACTIVITÉ SUR LA COMMUNE**

Anne-Lise BONNEAU domiciliée au 3 Route de Moiry a commencé son activité de coiffure itinérante : L'Hair d'Anne-Lise (hair truck).

**DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/011**  
**DÉCÈS SUR LA COMMUNE**

Monsieur Bernard PERRIN domicilié au 10 Route de l'Eglise est décédé le 03 juin 2021.

**DÉLIBÉRATION N°2021/JUIN/012**  
**ÉFFAROUCHEURS À OISEAUX (TONNES FORT)**

Récemment, un effaroucheur à oiseaux a été installé au chemin du champ Pagenot. Il se déclenche toute la nuit et toutes les 30 secondes. De nombreux riverains se plaignent de ces bruits répétitifs nocturnes.

Laurent CIRETTE demande la réglementation en vigueur en matière d'utilisation des effaroucheurs à oiseaux (tonnes fort) par les cultivateurs pour effrayer les oiseaux et les dissuader de manger les semis.

Marie HUMBERT répond que la réglementation prévoit une utilisation des effaroucheurs à oiseaux entre 6h00 du matin et 22h00 le soir. Plage horaires à vérifier.

**DÉLIBÉRATION N° 2021 / JUIN / 01 3**  
**« FRONTON DE LA GARE DE MARS » CHEMIN DE CHEVANNES**

Le "fronton de la gare de Mars" installé chemin de Chevannes est endommagé. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de le faire réparer ou recoller.

**DÉLIBÉRATION N° 2021 / JUIN / 01 4**  
**TRAVAUX SUR L'ÉGLISE**

Lors de sa venue du 30 septembre 2020, Monsieur Thierry LARRIERE, Architecte des Bâtiments de France a mis en évidence différents désordres visibles sur l'église, à savoir :

- Desquamation de la pierre sous la rive de toiture du massif occidental
- Contreforts, pierres cassées, présence de végétation et joints creusés
- Nombreuses coulures de rouilles sur le parement en pierre et les encadrements liées aux protections de vitraux en métal très oxydé
- Joints au ciment sur la totalité des moellons apparents en façades extérieures
- Fûts de colonnes intérieures fendus à de nombreux endroits (les témoins en plâtre n'ont pas bougé depuis leur mise en place en 1974)
- Nombreuses auréoles sombres liées aux remontées capillaires sur la totalité des parois intérieures de l'église (présence d'un soubassement au ciment en façades extérieures) et à d'anciennes fuites en toiture.

Dans son rapport, Monsieur Thierry LARRIERE met également en avant le fait qu'une colonnette du clocher, côté sud, est fendue sur toute sa hauteur. La tenue structurelle de cette dernière n'est plus assurée que par une section réduite de moitié.

Il est demandé à la commune de prévoir un cerclage provisoire de la colonnette dans l'attente de travaux plus complets.

Suite à cela, Thierry FAVARCQ a demandé des devis pour la sécurisation de cette colonnette en attendant un programme plus ambitieux de rénovation de l'église. Pour ce faire, un diagnostic complet des travaux à réaliser à l'église devra être réalisé.

Au regard du prix quasiment identique entre la sécurisation et le remplacement, il semble préférable de procéder directement au remplacement de cette colonnette.

Odile CLEMENT informe le Conseil Municipal que la commune peut, très certainement, obtenir une subvention auprès de la CAMOSINE.

**Prochain Conseil Municipal : 02 Juillet 2021 à 18h30**

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 21h30.

La Secrétaire,  
Odile CLEMENT

Le Président,  
Jean DELEUME

De la délibération n°2021/JUIN/001 à la délibération n°2021/JUIN/014

**TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS**

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>
BOULON	Baptiste	
CHEVALIER	Véronique	
CIRETTE	Laurent	
CLEMENT	Odile	
DELEUME	Jean	
FAVARCQ	Thierry	
GIEMZA	Samuel	
HUMBERT	Marie	
MERLE	Isabelle	
PETIT	David	
THONIER	Cécile	